CSD 86

Coordination Syndicale Départementale
des Services Publics de la Vienne

Châtellerault, le 24.06.2021

LETTRE OUVERTE
STOP à la souffrance de nos collègues

Monsieur Le Maire de la Ville de Châtellerault,

Nous avons été alertés par la CGT des Territoriaux de Châtellerault que deux agents syndiqués à la CGT sont sanctionnés pour avoir dénoncé leurs conditions de travail inadmissibles (mise en danger, insécurité, insultes, menaces…) dans le registre de sécurité et santé au travail, procédure obligatoire et statutaire.
Votre SEULE réponse, a été de sanctionner les deux agents lanceurs d'alerte. Ces deux agents ont pourtant toujours été bien évalués jusqu'à décembre 2020.
En tant que maire de la ville de Châtellerault, vous êtes pénalement responsable de la santé physique et mentale de vos agents, vous êtes le garant du respect de l'application de la loi.
Vous sembliez pourtant très attaché au respect de la loi sur les 1607h, pourquoi pas dans ce cas ?

Nous apprenons également qu'un mandaté du CHSCT a été exclu du CSU sans ménagement, alors qu'il venait constater en qualité de membre du CHSCT les conditions de travail de ses collègues. Si les faits sont avérés cela constitue un délit d'entrave à l'exercice du droit syndical mais également un délit d'entrave à un mandaté du CHSCT qui lui donne accès à tous les locaux de la Collectivité.
Vous avez également refusé que le mandaté CGT CHSCT participe à l'enquête administrative, c'est inqualifiable !
Nous souhaitons que cesse immédiatement les pressions émises par certains de vos encadrants envers des agents d'exécutions. En tant qu'employeur, vous devez être en capacité d'avoir une analyse objective sur les situations de souffrance au travail.
Pour cela, le CHSCT doit pouvoir remplir pleinement ces missions.
Notre organisation syndicale n'acceptera jamais que des agents perdent la vie en essayant de la gagner.
Nous exigeons l'annulation des sanctions prises à l'encontre des deux agents qui sont en grève de la faim depuis quatre jours afin de retrouver leur Dignité et d'être réintégrer dans leurs fonctions dans les plus brefs délais.
Nous exigeons l'application des lois en matière de CHSCT dont vous êtes président et donc le garant.

Sans réponse de votre part, la CSD86 CGT en tirera toutes les conséquences qui s'imposent et prendra ses responsabilités.
La Coordination Syndicale Départementale CGT de la Vienne 86, apporte son entier soutien aux agents et au syndicat CGT des territoriaux de Châtellerault.

Dans l'attente de vous lire, recevez Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT CSD 86 GUITTON Karine

Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des Services Publics de la Vienne
11, rue du Cognet 86100 CHÂTELLERAULT
Port: 06 04 03 57 89 Courriel : cgt.csd86@gmail.com / Facebook : cgtcsd86